



## NÉGOCIATIONS SALARIALES 2024

La CFDT prend ses responsabilités en signant l'accord NAO. Sans son engagement, l'accord ne serait pas valide et La Poste aurait pris une décision unilatérale moins favorable pour les postiers.

### La CFDT, engagée pour votre pouvoir d'achat !

La première proposition de La Poste était de 2%, très loin du niveau de l'inflation. La CFDT s'est battue lors de ces négociations pour obtenir une augmentation à la hauteur de l'engagement et de l'investissement au quotidien des postiers. La CFDT a revendiqué tout au long de ces négociations, une augmentation pour TOUS. Elle a obtenu une augmentation générale\* pour la classe III et le Groupe A, alors que La Poste ne voulait pas en entendre parler cette année.

\*L'augmentation générale est versée à tous contrairement à l'augmentation individuelle qui est une enveloppe dédiée à la classe concernée, elle est à la main du manager.

### Mesures salariales 2024 : + 3,5 % :

#### ► **Classes I et II :**

- + 1% d'augmentation générale + 480 € brut,
- + Augmentation complémentaire sur les premiers niveaux de grille,
- + 0,4% en moyenne, liée à l'ancienneté.

#### ► **Classe III :**

- + 1,5% d'augmentation générale,
- + 2% d'augmentation individuelle.

#### ► **Groupe A :**

- + 1% d'augmentation générale,
- + 2,5% d'augmentation individuelle.

#### ► **Groupe B :**

- + 3,5% d'augmentation individuelle.

### Mesures complémentaires :

- La première tranche de 7 km à 20 km de l'**ITVP** (indemnité transport véhicule personnel) et le **forfait de mobilité durable** sont revalorisés de +25% soit 250€ net ;
- Le **complément de rémunération** est augmenté de 3,5% ;
- La **prime ultra-marine** augmente de 3,5% soit 3831,50€ net par an ;
- Une enveloppe de **600 000€** consacrée à l'**égalité professionnelle** ;
- Une enveloppe de **800 000€** allouée aux mesures financières d'urgence pour les **familles monoparentales** ;
- Une enveloppe spécifique de **0,5%** dédiée aux **directeurs de secteur** de la BGPN et aux **directeurs d'établissement BSCC** ;
- Des **mesures de promotion et gestion de carrière** de 0,5% pour les Groupe A et B.

La CFDT ne s'arrête pas aux portes des négociations annuelles obligatoires, la CFDT revendique l'ouverture de chantiers pour soutenir le pouvoir d'achat des postiers.

**Parce que la rémunération, c'est aussi la juste reconnaissance des compétences, la CFDT estime qu'il est aujourd'hui indispensable d'ouvrir un chantier de refonte complète des grilles de classifications pour les salariés et des grilles indiciaires pour les fonctionnaires.**



J'adhère en ligne

 F3CCFD

 F3CCFD

 F3C-CFD

 F3C.CFD.FR